

DIVISION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HOOLIGANISME

Saison 2010 - 2011



Brigade équestre Lille – La Gantoise le 16 décembre 2010

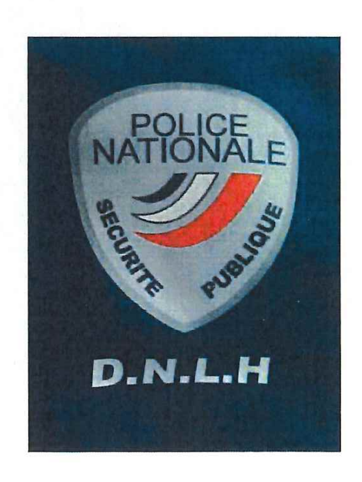


Articulée autour d'un partenariat inédit entre les pouvoirs publics et les instances nationales du football, la lutte contre la délinquance péri-sportive est l'une des priorités du ministre de l'intérieur, de l'Outre Mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

L'objectif de la saison 2010-2011 était bien celui de la rupture avec les évènements dramatiques qui ont marqué la saison précédente.

Le renforcement législatif introduit par la loi du 02 mars 2010, l'activation des Sections d'Intervention Rapide, la coopération internationale ou encore l'optimisation de la remontée de l'information opérationnelle vers la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (DNLH) sont autant de signes qui attestent de la volonté de l'Etat et de ses partenaires d'enrayer la violence dans le sport, et en particulier dans le football. Les dispositions de la LOPPSI 2 adoptée par le parlement, le 8 février 2011, viennent confirmer cet engagement destiné à rendre les stades aux familles et aux amoureux de sport.

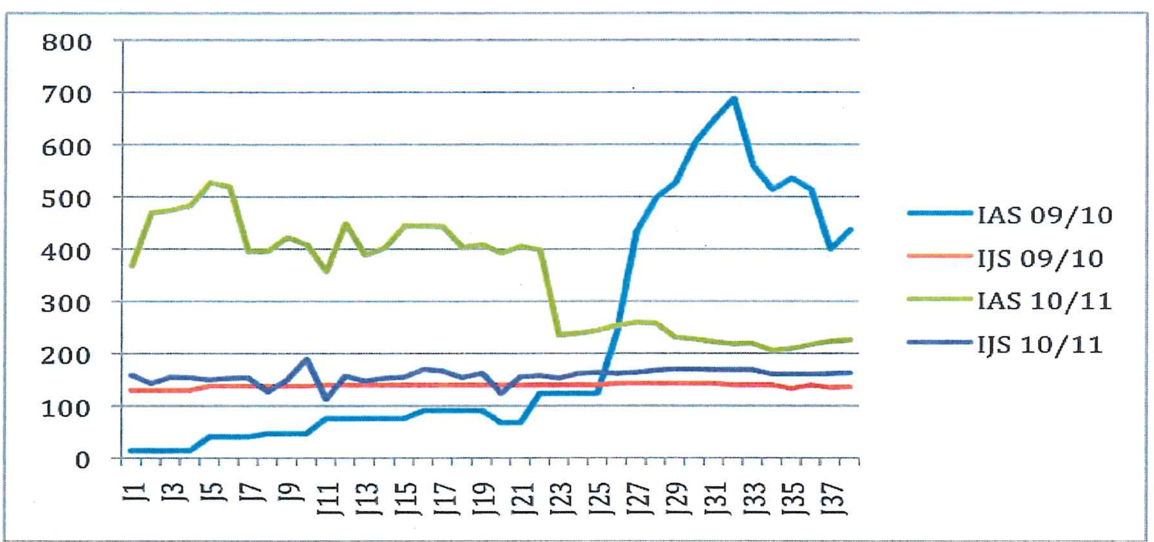
Les développements ci-dessous présentent une synthèse des éléments d'appréciation à l'issue de la 38ème et dernière journée de championnat de la saison de football 2010-2011, notamment à travers des indicateurs tels que: l'activité des services en termes d'interpellation, de lutte contre la pyrotechnie ou encore les décisions d'interdictions administratives de stade.



1. Etat des interpellations et des interdictions de stades

Depuis le début du championnat de France de ligue 1 et de ligue 2, qui a commencé le samedi 07 août 2010, 946 personnes ont été interpellées lors des rencontres de football, contre 696, à la même période durant la saison précédente.

A la 38ème journée, soit à fin du championnat, le nombre d'interdits de stade (IDS) s'élève à 389, soit 226 administratives (IAS) et 163 judiciaires (IJS).



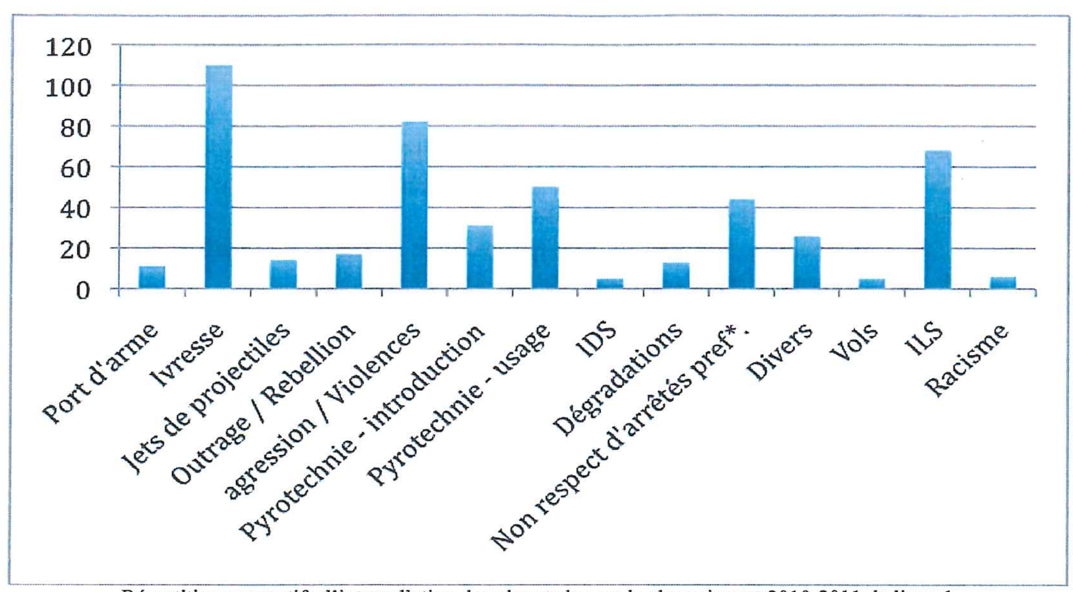
Nombre de supporters IDS et IJS par journée de championnat pour les saisons 2009/2010 et 2010/2011

14 sections d'interventions sont d'ores et déjà opérationnelles. La présence dans les stades de policiers aux côtés des stadiers a permis d'augmenter de façon significative le nombre d'interpellations. En effet, à la 38ème journée de championnat de ligue 1 et de ligue 2, 488 personnes ont été interpellées dans l'enceinte sportive (contre 250 la saison précédente) dont 199, soit 40,7% des interpellations, l'ont été par les Sections d'Intervention Rapide ; et ce alors que ces dernières ne sont pas activées régulièrement (cf. supra).

Les infractions liées à l'état d'ivresse et à l'usage de produits stupéfiants apparaissent comme les motifs d'interpellations les plus importants. Des actions de prévention et de répression commencent à se développer à l'entrée de la zone « *visiteurs* » de certains stades, comme par exemple, Lyon, Auxerre, Bordeaux, Caen... afin de prévenir tout abus de consommation de boissons alcoolisées. Dans ce cas, les effectifs des SIR sont présents aux tripodes munis d'éthylotests mis en évidence.

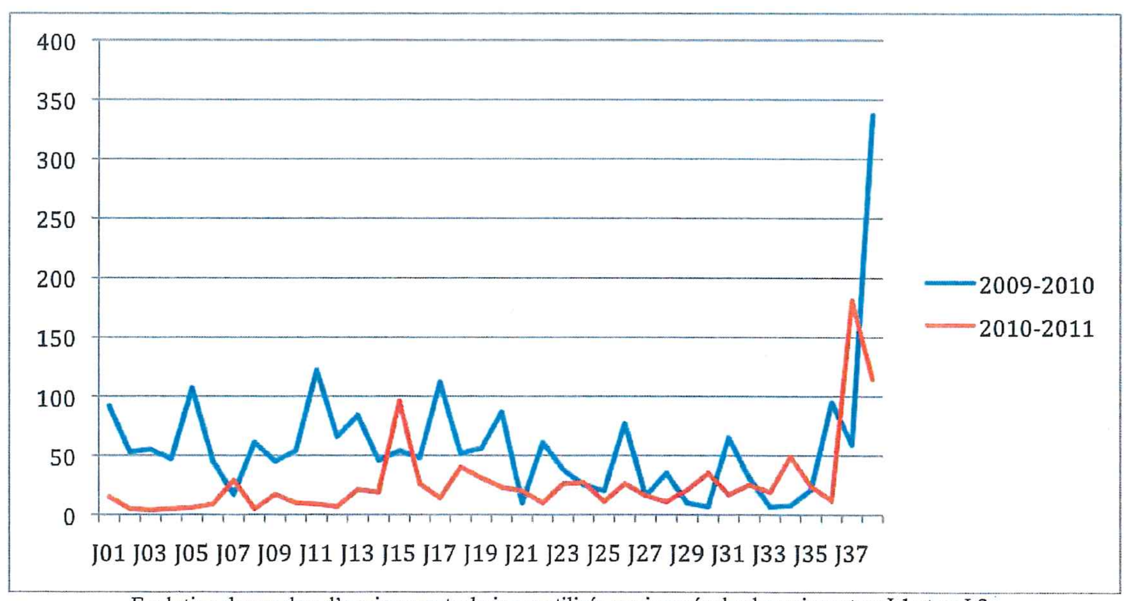
A noter que l'infraction pour ivresse est celle qui est le plus souvent retenue en cas d'infractions connexes. Cela explique qu'elle représente quantitativement le motif d'interpellation le plus important.

Les interpellations relatives à la détention et à l'usage d'engins de pyrotechnie, représentent près de 16,9% de l'ensemble des mises à disposition. Elles ont augmenté de 17,3% par rapport à la saison précédente.

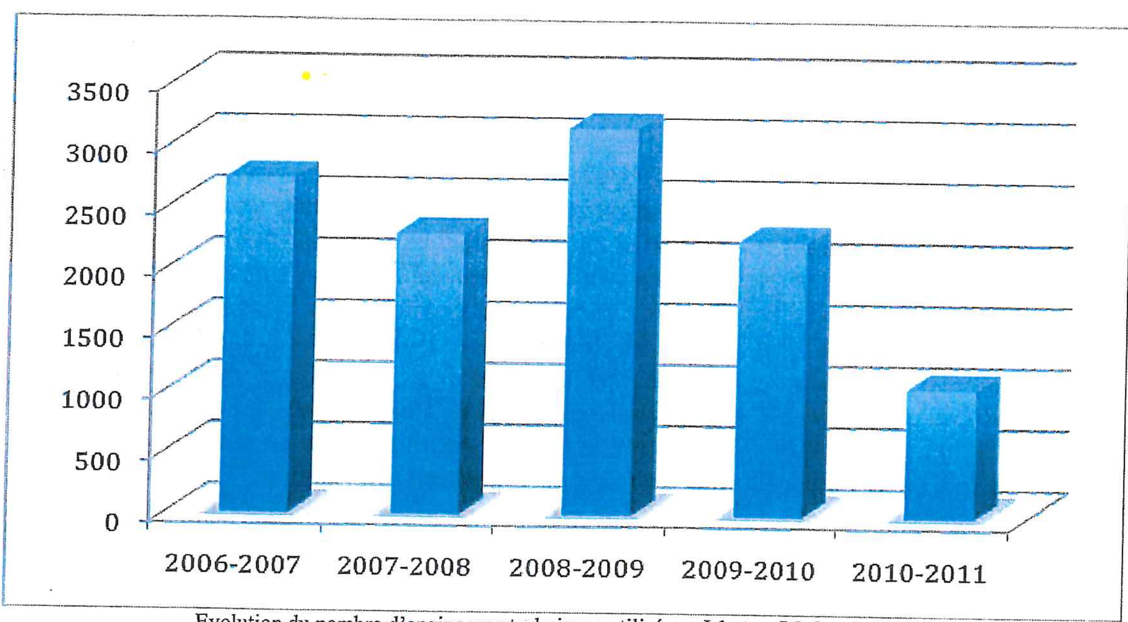


Répartition par motifs d'interpellation dans les stades sur le championnat 2010-2011 de ligue 1
(* non respect des arrêtés préfectoraux lors des rencontres opposant le PSG à l'extérieur)

L'action conjointe des SIR et des stadiers est sans nul doute l'une des raisons pour lesquelles le nombre d'engins pyrotechniques (pétard, torches, pot de fumée, feu de Bengale…) utilisés en tribune a considérablement diminué par rapport à la saison précédente. L'analyse des bilans des journées de championnat de la Ligue de Football Professionnel montre clairement cet infléchissement. C'est ainsi qu'à la fin du championnat de ligue 1 et 2, les délégués de la LFP ont constaté l'usage de 1036 engins de pyrotechnie (924 L1 et 112 L2), alors qu'à la même période au cours de la saison précédente (2009 – 2010), 2225 engins pyrotechniques (1775 L1 et 450 L2) étaient allumés en tribune. Jusqu'aux deux dernières journées de championnat, le nombre d'engins pyrotechniques avait été divisé par 3 par rapport à la saison précédente. La 37 et la 38ème journée de championnat, qui représentent à elles seules près de 29% de la totalité des artifices utilisés en tribune, ont tiré vers le bas le ratio, puisque le chiffre global d'utilisation d'engins pyrotechniques a, in fine, été divisé de moitié par rapport à l'an dernier.



Evolution du nombre d'engins pyrotechniques utilisés par journée de championnat en L1 et en L2
Source : Ligue de Football Professionnel



Evolution du nombre d'engins pyrotechniques utilisés en L1 et en L2 depuis 2006
Source : Ligue de Football Professionnel



Services d'ordre et mesures mises en place pour lutter contre le hooliganisme

a. Emploi des policiers de la Sécurité Publique et des Unités de Forces Mobiles :

15171 policiers de la Sécurité Publique ont été mobilisés pour assurer l'ensemble des services d'ordre des rencontres de football durant la saison 2010-2011 (400 policiers par journée de championnat).

Le nombre d'unités de forces mobiles déployé à ces mêmes occasions est en diminution de 16% par rapport à la saison précédente, avec un peu plus de 440 unités de forces mobiles employées cette saison :

- 261 unités ½ des Compagnies Républicaines de Sécurité (16 997 policiers), soit une moyenne de 6,8 compagnies par journée de championnat (447 policiers).

- 179 Escadrons de Gendarmerie Mobiles (11 635 gendarmes), soit une moyenne de 4,7 escadrons par journée de championnat (306 gendarmes).

La moyenne générale sur l'ensemble du territoire est de 11 unités ½, CRS et EGM confondus, par journée de championnat (754 policiers et gendarmes).

b. Les Sections d'Intervention Rapide

Produit de la DNLH, les Sections d'Intervention Rapide sont destinées à prévenir les éventuels incidents survenant à l'intérieur des stades à l'occasion des rencontres de football, et à en interpeller les auteurs si nécessaire. Leur mission première consiste à désamorcer les situations tendues à l'intérieur des enceintes sportives, par l'identification et la neutralisation subséquente des fauteurs de troubles.

Certaines DDSP accueillant une équipe évoluant en ligue 1 ne sont pas dotées de cette nouvelle force:

- Brest, Caen et Lorient dans la zone ouest.
- Nancy dans la zone est.
- Avignon dans la zone sud.

L'activation d'une SIR est d'initiative locale et varie selon les DDSP :

Certaines SIR ont été activées de façon systématique, adaptant le nombre de groupes opérationnels en fonction de la sensibilité du match. En effet, la SIR 33 a été intégrée dans tous les services d'ordre mis en œuvre au stade Chaban-Delmas de Bordeaux, au même titre que la SIR 69 au stade de Gerland à Lyon. Cette dernière a également été activée à l'occasion de la réception de l'équipe allemande de Schalke 04, le 18 septembre 2010, dans le cadre de la Champions League. La SIR 06 de Nice fait partie également de celles qui ont été sollicitées à chaque rencontre disputée au stade du Ray. Son activité se solde à ce jour par 35 interpellations, dont 25 pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

D'autres SIR ont été activées de façon plus ponctuelle :



La SIR 62 a été mise en œuvre à l'occasion du derby du nord lors de la réception du voisin lillois et a procédé à l'interpellation de 2 personnes pour ivresse publique et manifeste. Elle a également été sollicitée lors du déplacement du PSG au stade Bollaërt le 26 septembre 2010, et à Caen le 9 avril 2011 où elle a procédé à quatre interpellations.

La SIR 59 (cf. photo) a été activée, quant à elle, lors de la réception du club de la capitale le 14 août 2010 et à l'occasion de matches de coupe d'Europe. Un groupe de cette SIR s'est déplacé à Auxerre le 5 mars 2011 en renfort de la SIR locale, lors de la rencontre opposant l'équipe bourguignonne au PSG.

La SIR 35 est intervenue pour la première fois au stade de la route de Lorient le 11 septembre 2010, à l'occasion de la réception du FC Sochaux Montbéliard. Les effectifs de cette SIR ont procédé à l'interpellation de 2 individus : 1 pour outrage et rébellion et 1 pour introduction et usage d'un fumigène.

La SIR 42 a été activée lors du match opposant le club stéphanois à Montpellier le 18 septembre 2010 au stade Geoffroy Guichard, et a procédé à l'interpellation de 3 individus. En effet, 2 personnes ont été prises en charge pour jets de projectiles et 1 personne pour introduction d'un engin pyrotechnique. Elle s'est déplacée au stade de Gerland de Lyon à l'occasion du derby rhodanien le 25 septembre 2010 en renfort de la SIR 69. Ce même jour, 13 personnes étaient interpellées, dont 10 pour état d'ivresse dans une enceinte sportive, par les effectifs de la SIR. Réciproquement, la SIR 69 s'est déplacée au stade Geoffroy Guichard (St-Etienne), en renfort de la SIR 42 à l'occasion du match retour, au cours duquel 4 interpellations ont été réalisées: 2 pour ivresse publique et manifeste, 1 pour outrage et 1 pour l'usage d'un fumigène dans une enceinte sportive.

Depuis l'ouverture de la saison 2010-2011 du championnat de France de football de ligue 1, le 7 août 2010, les SIR ont été activées à 169 reprises et ont procédé à 199 interpellations. Sur les 162 rencontres où les SIR ont été dépêchées, 112 avaient été classées à risque par la DNLH.

Les actions internationales : focus sur le PNIF

Conformément à la décision 2002/348/JAI du Conseil de l'Europe, le Point National d'Information Football (PNIF) est le point de contact central et unique pour l'échange d'informations pertinentes entre Etats membres, relatives aux matches de football revêtant une dimension internationale.

Le PNIF est intégré à la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme de la Direction Centrale de la Sécurité Publique.

En relation avec ses homologues européens, il a pour mission de prévenir et de maîtriser la violence et les troubles liés aux rencontres sportives de dimensions internationales. Si le football reste le cœur de l'activité du PNIF, l'observation des comportements touche l'ensemble des sports. Les évaluations sont communiquées à l'ensemble des PNIF via le réseau internet dédié et hébergé par les néerlandais.

Les informations échangées sont de trois natures :

Stratégiques: informations qui décrivent l'événement dans toutes ses dimensions, une attention particulière étant accordée aux risques que l'événement comporte pour la sécurité.

Opératives: informations qui permettent de se faire une idée exacte des faits qui se déroulent dans le cadre de l'événement.

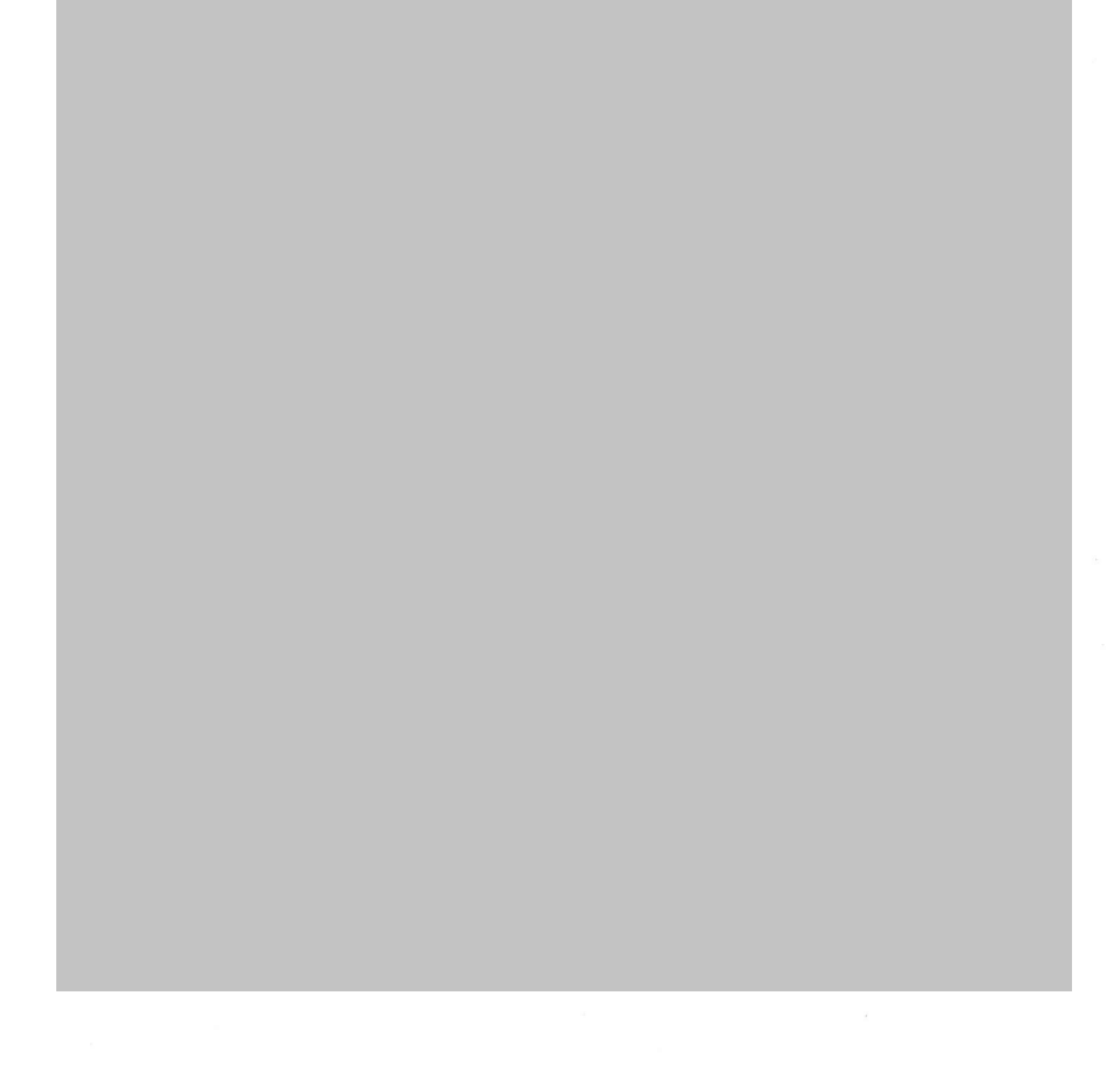
Tactiques: informations qui permettent aux responsables opérationnels de réagir de manière appropriée dans le cadre du maintien de l'ordre et de la sécurité entourant l'événement.



Il peut aussi adresser une demande d'assistance en policiers physionomistes (spotters). Cette requête se concrétise par des déplacements à l'étranger dans le cadre de matches sensibles impliquant des clubs français, de fonctionnaires spécialisés dans la détection de supporters à risques. Le réseau a été activé à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de la préparation des matches joués par des équipes françaises en coupe d'Europe et par ceux disputés par l'équipe de France de football en France comme à l'étranger.

A l'issue de la rencontre sportive, le PNIF du pays organisateur fournit des informations factuelles relatives aux supporters visiteurs signalés, ainsi qu'une description des incidents. Les informations relatives aux éventuelles arrestations peuvent également être échangées, dans la limite des possibilités légales.

Enfin, le PNIF participe à des réunions techniques d'experts européens spécialisés dans les questions liées aux violences péri-sportives (*Think Tank*) et intervient dans des actions de formations et d'expertises dispensées à l'étranger.



d. Actions de partenariat dans le cadre de la lutte contre les discriminations



La Division nationale de lutte contre le hooliganisme est en lien permanent avec les associations luttant contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et les discriminations dans le domaine du sport. Dans le prolongement de la convention signée entre le ministre de l'intérieur et la LICRA, des actions partenariales ont été organisées en marge de rencontres sportives. C'est ainsi qu'une session d'information sur les actes de racisme à destination des fonctionnaires de la SIR 33 a été mise en place à Bordeaux le 5 janvier dernier, et que le chef de la DNLH a participé à une conférence avec la vice-présidente de la LICRA à l'occasion de la rencontre de football opposant l'équipe de St Etienne à celle de Lyon, le 12 février 2011. D'autre part, la LICRA a lancé une opération par voie d'affiche dans les enceintes sportives pour inciter les victimes d'actes racistes à dénoncer ces faits en mettant à leur disposition un numéro dédié aux fins de déposer plainte.

e. Dans les médias…

La Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme et en particulier les Sections d'intervention Rapide ont fait l'objet de nombreux articles et reportages dans les différents médias durant la saison 2010-2011.



Actualités_événement

Les SIR font leur entrée dans les stades

Les premières sections d'intervention rapide viennent d'être mises en place dans les directions départementales de la sécurité publique concernées par un club de football évoluant en ligue 1. L'objectif est de renforcer la sécurité à l'intérieur des enceintes sportives.

PROFIL, RECRUTEMENT ET FORMATION

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR S'ATTAQUE AU HOOLIGANISME

Bonal : la police s'abonne

Une section spéciale investit les tribunes pour repérer et filmer les fauteurs de troubles

800 Stéphanois



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE "SORTONS LA VIOLENCE DU STADE"

Actualité
07/04/2011

Frédéric Thiriez, Jean-Pierre Louvel et Antoine Boutonnet ont lancé, jeudi 7 avril, la campagne "Sortons la violence du stade", conjointement menée par la LFP, l'UCPF et le ministère de l'Intérieur.

Le président de la LFP Frédéric Thiriez, le président de l'UCPF Jean-Pierre Louvel et le commissaire Antoine Boutonnet, chef de la division nationale de lutte contre le hooliganisme (DNLH), ont tenu ce jeudi une conférence de presse à l'occasion du lancement de la campagne "sortons la violence du stade". Retrouvez les principales déclarations et accédez au clip et aux affiches de la campagne sur www.sortonslaviolencedustade.com.